

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 17 DECEMBRE 2024

Membres en exercice : 27

Membres présents : 15

Membres absents excusés : 6

Membres ayant donné procuration : 6

Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :

CREMMEL Joseph, BURRUS Daniel, DANGELSER Aimé, DOEPPEN Hans, GERARD Daniel, HAEMMERLIN Médéric, HOERTH Jean-Michel, JUNDT Jean-Jacques, KERN Viviane, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, ROBITZER Georges, SCHNITZLER Nadine,

Assistait en outre à la séance :

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM

Mme Chloé VETTER-SCHMIEDEN, Chargée de Mission Prévention et Déchets du SMICTOM

Etaient absents ayant donné procuration :

EICHHOLTZER Michel donnant procuration à CREMMEL Joseph, DORSCHNER Christian donnant procuration à DOPPEN Hans, SCHMITT Claude donnant procuration à Béatrice LORENTZ, SAND Gilbert donnant procuration à LEICHTWEIS Samuel, SCHMITT René donnant procuration à HOERTH Jean-Michel, SPACH Thierry donnant procuration à JUNDT Jean-Jacques,

Etaient absents excusés : ESTEVES Christine, FISCHBACH Jean-Marc, HITTINGER Denis, HOLZSCHERER Daniel, HERRMANN Pascal, PUEYO Julien,

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :

Le Président :

Joseph CREMMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 16/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20241217-882287-DE

2- Débat d'orientation budgétaire 2025

Le Président présente les éléments à prendre en compte pour l'année 2025 :

- **Année complète de recouvrement pour la Redevance Incitative, suite à la révision de la grille tarifaire au 1^{er} janvier 2024.** Les recouvrements se font au semestre, à terme échu. L'année 2025 verra progressivement la trésorerie se reconstituer, et de fait le recours au financement bancaire diminuer. Réduction des charges financières.
- **Echéance au 31-12-2024 du marché de collecte et traitement des Déchets Spécifiques et Dangereux,** hors prise en charge par EcoDDS (lot n°3). Il est proposé d'actionner la clause de reconduction pour une année. Au regard de la progression des taux d'intérêt depuis la précédente consultation (juillet 2021), il semble préférable de reconduire le marché. En effet, les investissements nécessaires à la maintenance des installations de traitement de ces déchets sont fortes consommatrices de capitaux. Il est fort probable que lors de la prochaine consultation, les tarifs des prestations de traitement augmentent plus que la révision annuelle des prix, dont la formule de calcul des indices est inscrite aux clauses du marché (+ 12 % par rapport aux prix initiaux pour l'année 2024). Il est proposé de retenir la stabilité pour 2025 (mêmes conditions tarifaires que celles de 2024).
- **Continuité attendue de la progression de la prévention et de la collecte des biodéchets.** Le nombre des placettes de compostage partagé devrait continuer de croître en quantité et en volume, pour les populations rurales (4 projets déclarés à fin 2024). De même pour l'adhésion des populations urbaines à la collecte en PAV.

Les quantités collectées depuis 2021 (470 t) auront progressé de +60% à fin 2024, pour atteindre les 760 t ; soit 12 kg / hab. On s'attend à ce que cette croissance ralentisse en 2025, suite à l'obligation d'organiser ces collectes pour toutes les collectivités, à compter du 1^{er} janvier 2024. L'effet des communications nationales, relayées par nos actions locales particulières inscrites dans leur continuité depuis plusieurs années, ont contribué à maintenir cette progression bénéfique à réduire les quantités des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Pour 2025, il est proposé néanmoins de retenir une possible progression de +10%, qui porterait le tonnage annuel à 835 tonnes.

- De fait, **le marché de collecte et traitement des biodéchets arrivera prématurément au terme de son échéance, prévue initialement au 30 juin 2025.** Il conviendra, soit de passer un avenant en accord avec les prestataires (dans la limite de ce que peut permettre le Code de la commande publique), soit de devoir anticiper une nouvelle consultation pour ce marché (lot n°2).
- **Pour le marché lot n°1 : collecte et traitement des OMR (bac orange) et des recyclables (bac jaune),** les conditions du marché initial doivent permettre d'aller à son terme, prévu pour 2028. Les quantités d'OMR réduites ne sont compensées que partiellement par l'augmentation du tri, suite à l'extension des consignes à tous les plastiques, et surtout diminuées par l'augmentation de la collecte des biodéchets et leur valorisation à la source (prévention / réduction) pour ceux orientés vers les composteurs individuels et partagés.
- Il n'est pas envisagé une progression des tonnages du **tri sélectif des emballages et papiers**. Seulement un objectif de **réduction des refus de tri**. Ceux-ci ont augmenté en 2024, à la suite de l'extension des consignes de tri.

Une action particulière sera engagée au 1^{er} trimestre 2025, pour **tester une nouvelle technologie qui par l'usage d'une caméra embarquée installée au-dessus de la trémie** de chargement des bennes de collecte et **d'un logiciel utilisant l'Intelligence Artificielle**, doit permettre une analyse exhaustive du contenu de tous les bacs, et de rapprocher la référence du bac à la qualité de son contenu. L'expérimentation est engagée pour un montant de 7 200 € T.T.C, suite à délibération du CODIR du 11-06-2024. L'impact financier de la réduction des refus de tri peut s'envisager sur un objectif de -10 à -25 %, ce qui pourrait représenter une économie de 50 000 € au budget 2025, sur les surcoûts de traitement des refus de tri que nous facture le SMITOM (le taux de refus pourrait être réduit à moins de 15% du tonnage collecté. 20 % en 2024).

- **Continuité de la mise en œuvre du PLPDMA 2023-2028**, qui entrera dans sa 3^{ème} année et verra le démarrage des actions prévues pour la prévention / réduction des déchets verts produits par les communes et les particuliers, en apports aux déchèteries.
- **Stabilité des tarifications du SMITOM Haguenau – Saverne**. Le SMITOM maintient les tarifs 2024 pour l'exercice 2025.

Les perspectives du SMITOM indiquent que les comptes devraient être à l'équilibre pour l'exercice 2025. Idem pour 2026, voir bénéficiaire pour la période 2026/2027. A production constante, les prestations de traitement facturées ne devraient pas faire l'objet d'augmentation.

Malgré tout, il est à noter la forte progression des refus de tri. De 19% des tonnages collectés, ceux-ci augmentent à 26 % pour l'exercice 2024. L'objectif pour 2025 est de revenir à la situation antérieure. L'impact financier de cette dégradation représente une charge de 60 k€.

- **La finalisation des opérations de rénovation et de protection des quais des déchèteries**. La mission de maîtrise d'œuvre sera engagée fin 2024, pour une réalisation des travaux à répartir sur l'année 2025.

Présentation des prévisions de clôture des comptes :

2022	Dépenses	Recettes hors reports	Résultat net	Reports	Résultat
Fonctionnement	5 365 756	5 646 368	10 612	2 097 839	2 108 450
Investissement	996 735	328 080	- 668 655	1 255 183	586 528
2023					
Fonctionnement	5 691 779	5 267 463	- 424 316	2 130 105	1 705 789
Investissement	1 304 037	188 312	- 1 115 725	1 236 336	120 611
2024 (estimatif)					
Fonctionnement	5 098 245	5 637 600	539 355	1 705 819	2 245 174
Investissement	190 760	485 670	294 910	120 312	415 222

Les charges de personnel :

2023 : 554 774.71 € (Cpt administratif)

2024 : 568 000 € (prospective à fin 2024 – BP : 596 300 €) ; montant auquel il convient de déduire les Indemnités Journalières (IJ) et les versements de l'assurance statutaire pour les arrêts maladies : 11 500 €. Soit un solde net de 556 500 €.

Le remplacement d'un poste d'agent administratif suite au départ d'un agent au 31-12-2023, n'a pas été remplacé avant le mois de juin. La direction souhaitait se donner le temps de juger au plus juste des besoins, après expérimentation de ses propositions de réorganisation des services. A compter du mois de juin, pour anticiper une charge de travail des équipes d'accueil et de gestion de la relation usagers (1^{ère} facturation de la RI, suite à l'augmentation des tarifs et révision des grilles tarifaires), un renfort a été recruté pour une mission de 6 mois. Puis renouvelé jusqu'au 15 janvier 2025, pour permettre le remplacement d'un agent titulaire en arrêt maladie, à compter du mois de septembre et jusqu'à la fin de l'année.

Au cours de l'année 2024, nous avons dû remplacer un autre agent adjoint administratif (suivi de la gestion des déchèteries, agent d'accueil), pour un arrêt maladie de 4 mois. Un agent remplaçant a été recruté pour une période de 6 mois, puis renouvelé pour 3 mois à échéance au 15 janvier 2025, pour permettre de solder les dossiers inscrits aux actions de l'année.

Suite au départ en retraite d'une des deux ambassadrices du tri, nous avons rencontré des difficultés pour recruter la personne adéquate. La fiche de poste et les missions de l'agent recruté ont été revues pour permettre, outre les actions de contrôle de la qualité du tri, de développer et renforcer nos actions de sensibilisation au tri et à la prévention auprès de publics et structures cibles (scolaires, logements collectifs, établissements publics, événements et manifestations des associations culturelles et sportives). Le poste est positionné sur la filière animation en catégorie C, pour un temps plein à 35 heures (28 heures dans la précédente organisation).

Le poste d'agent pour la mise en œuvre des actions de réduction des déchets verts, inscrites au PLPDMA, a été recruté au 1^{er} septembre 2024.

Au total, les inscriptions au tableau des effectifs sont de 13 postes. Douze sont en attribution à fin 2024. Reste un poste d'adjoint administratif toujours non pourvu.

Le Président propose de pourvoir ce poste pour 2025, notamment pour permettre l'établissement exhaustive des factures de fait. Il présente plus en détail l'argumentation pour ce besoin, qui viendra également compléter le renfort de l'équipe accueil pour les périodes de congés et de facturation qui nécessitent le recours à cette ressource. Notamment aussi, suite au développement des placettes de compostage partagé qui ne permet plus d'avoir autant recours à l'agent dédié pour répondre aux besoins de remplacement des agents d'accueil et de gestion de la relation usagers (2 agents).

2025 : stabilité de la masse salariale (proposition à inscrire au BP 2025). Il n'est pas annoncé de réévaluation du point d'indice des rémunérations des emplois de la Fonction Publique.

La dotation aux amortissements :

2023 : 152 134 €

2024 : 291 700 €

Prospective 2025 : 303 210 €

Les recettes de fonctionnement :

Montants réels encaissés pour la RI et autres facturations en 2024 (régie, facturations des professionnels et annexes, subventions) : 5 169 122 € (pour rappel montants recouverts à l'exercice 2023 : 4 761 935 €, exercice 2022 : 4 883 503 €).

DOB 2025 :

Prévision RI 2025 = 5 600 000 € (année complète en recouvrement de la nouvelle tarification mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024)

Subventions / recettes versées par le SMITOM 2024 = 211 170 € (stabilité, le SMITOM ne prévoit pas de modifier ses tarifs)

Vente des ferrailles : 800 tonnes à 150 €/t = 120 000 € (stabilité des cours sur la base des données à fin 2024)

La trésorerie

Montant tirés : 900 000 € en date du 14/02/2024

Montant remboursé en anticipation : 500 000 € en date du 05/11/2024

Montant des intérêts de la ligne de trésorerie + frais de gestion : 35 590 € à fin septembre. Prévisionnel pour fin d'année = 41 400 €. L'année 2024 a démarré à un taux proche des 5 %. Au deuxième semestre, nous sommes sur une moyenne aux alentours de 3,5 %.

Pour l'année 2025, outre la diminution de la demande en financement, il est difficile d'anticiper la variation des taux d'intérêt, notamment au regard de la crise politique qui s'annonce en France (motion de censure sur le vote du budget proposé par le gouvernement ...).

Les dépenses d'investissements :

- travaux de rénovation des quais et leurs protections, pour les 3 déchèteries. La mission de maîtrise d'œuvre sera engagée pour fin d'année 2024. Les travaux se répartiront sur l'année 2025 (report budget prévisionnel de l'opération 225 000 € travaux + 35 000 € MOE) ;

- travaux d'aménagement des zones de stockage des filières REP sur la déchèterie de Saverne : construction de deux abris en structure bois / métal + possible extension d'une plate-forme en haut de quai d'une vingtaine de m². Au-delà, plus de possibilité d'extension en surface et en volume de stockage. La déchèterie est arrivée à son stade de saturation maximum. Montant prévisionnel inscrit au BP 2024, à reconduire pour 2025.

La poursuite de la mise en œuvre du PLPDMA

Les dépenses 2024 du PLPDMA ne devraient finalement pas dépasser 70 000 € sur un budget initial prévu de 162 000 €. A cela, trois raisons principales : le report de l'embauche de l'agent ressources végétales de janvier à septembre 2024, les baisses de ventes de composteurs individuels et le faible nombre de demandes de subventions.

Le budget 2025 du PLPDMA a par conséquent été revu à la baisse. Initialement à 191 000 €, il s'élève désormais à 123 000 €.

Voici les missions de l'agent ressources végétales nouvellement recrutée :

- accompagnement d'une dizaine de communes en vue de la diminution de leurs dépôts de déchets verts en déchèterie/chez Vitacompost ;
- mise en place d'un test, sur la déchèterie de Marmoutier a minima : séparation des tontes/branchages par les usagers avant dépôt de leurs déchets verts en déchèterie ;
- aménagement d'un jardin de démonstration à la déchèterie de Marmoutier ;
- proposition d'accompagnement gestion différenciée des espaces verts à l'hôpital Ste Catherine de Saverne ou une autre structure à défaut ;
- sensibilisation des particuliers gros apporteurs de déchets verts ;
- remplacement du maître-composteur en formation pendant ses absences.

Dans le cadre de ses actions, nous proposons la création d'une nouvelle subvention destinée aux jardins partagés.

Autre nouveauté, nous testerons l'embellissement d'une placette de compostage partagé avec un aménagement paysager réalisé par nos soins (budget de 500 € maximum). Afin de faciliter son acceptation par la population.

La refonte du site internet

Côté communication, nous prévoyons la refonte du site internet, la dématérialisation des divers formulaires utilisés et la mise en place du paiement en ligne des composteurs.

Le Président ouvre le débat :

M. HAEMMERLIN : exprime sa réserve sur le résultat financier attendu par l'expérimentation de la solution technologique de mise en œuvre d'une caméra augmentée, pour détecter les erreurs de tri lors de la vidange des bacs dans les bennes de collecte. Il exprime que la diminution du coût des erreurs de tri, estimée à 50 k€, lui semble bien optimiste.

Aucune autre remarque, ni questionnement de la part de l'assemblée.

Le Président clôt le débat.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

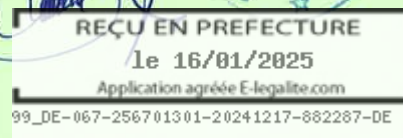
PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire.

Saverne, le 17 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joseph CREMMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 16/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20241217-882287-DE